



**CABINET D'EXPERTISES P.FERDINAND**  
Secteur Comminges et Hautes-Pyrénées  
16 rue du Barry  
31210 MONTREJEAU  
Tél : 05 61 89 04 82  
Mob : 06 38 81 99 21  
cabinet.agenda.ferdinand@hotmail.fr

**Mr et Mme Jacques LOUGE**  
**Dossier N° 2019-05-18372-rév1**  
**#T**

# État du bâtiment relatif à la présence de termites

## DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

Adresse : **14 rue Victor Hugo  
31800 ST GAUDENS**

Référence cadastrale : **AL / 298**

Lot(s) de copropriété : **Sans objet** N° étage : **Sans objet**

Nature du bâtiment : **Immeuble Complet**

Étendue de la prestation : **Parties Privatives**

Nombre de niveaux :

Année de construction : **Antérieur à 1949**



## DESIGNATION DU CLIENT

Client : **Mr et Mme LOUGE Jacques – 2 rue du Cascarre 31510 SEILHAN**

Qualité du client (sur déclaration de l'intéressé) :

- Propriétaire de l'immeuble  
 Autre, le cas échéant (préciser) :

## DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Opérateur de diagnostic : **Stéphane FRECAUT**  
Certification n°C935 délivrée le 01/07/2017 pour 5 ans par LCC Qualixpert (17 rue Borrel 81100 CASTRES)

Cabinet de diagnostics : **CABINET D'EXPERTISES P.FERDINAND**  
**Secteur Comminges et Hautes-Pyrénées 16 rue du Barry – 31210 MONTREJEAU**  
N° SIRET : **SIRET 494 595 853 00032 - APE 7120B**

Compagnie d'assurance : **AXA** N° de police : **10755853504** Validité : **du 01/01/2021 au 31/12/2021**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de diagnostic concerné.



## REALISATION DE LA MISSION

N° de dossier : **2019-05-18372-rév1 #T**

Ordre de mission du : **26/04/2019**  
L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.

Accompagnateur(s) : **Mr et Mme Jacques LOUGE (Propriétaire)**

Informations collectées auprès du donneur d'ordre : **Traitement antérieur contre les termites :**  Oui  Non  Ne sait pas  
**Présence de termites dans le bâtiment :**  Oui  Non  Ne sait pas

Document(s) fourni(s) : **Aucun**

Moyens mis à disposition : **Aucun**

Laboratoire(s) d'analyses : **Sans objet**

Commentaires : **Néant**

## CADRE REGLEMENTAIRE

- Articles L126-4 à L126-6, L126-24, L131-3 et R133-1 à R133-8 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Arrêté du 29 mars 2007 modifié définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites
- Norme NF P 03-201 (Mars 2012) : État du bâtiment relatif à la présence de termites
- Existence d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L133-5 du CCH :  Oui  Non

Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

## LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU DIAGNOSTIC

Cet état relatif à la présence de termites a pour objectif de rechercher, au moment de l'intervention, des traces visibles d'infestations ou altérations provoquées par des termites, de les repérer et de dresser le présent constat, résultat d'un examen visuel de l'ensemble des parties visibles et accessibles susceptibles d'être démontées sans outils, ainsi que de sondages non destructifs des bois (sauf parties déjà altérées ou dégradées) au moyen d'un poinçon.

Les éléments cachés (plafonds, murs, sols) par du mobilier, des revêtements de décoration de type moquette, PVC, lambris, panneaux bois, isolation, cloison ou tout autre matériau pouvant masquer un élément bois, ne peuvent être examinés par manque d'accessibilité. Les parties d'ouvrage et éléments en bois inclus dans la structure du bâtiment, les éléments coffrés ou les sous-faces de planchers ne peuvent être contrôlés, notre mission n'autorisant pas de démontage ni de destruction.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux, même s'il y a eu bûchage (enlèvement de matière, afin de vérifier jusqu'où s'est répandue l'attaque). Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

## SYNTHESE DE L'ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport,  
il n'a pas été repéré d'indices d'infestation de termites.**

Nota :

- ▶ Dans le cas de la présence de termites (y compris aux abords immédiats du bâtiment), il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L133-4 et R133-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.  
*Cette déclaration consiste, dans le mois suivant l'édition du présent rapport, en un courrier recommandé accompagné d'une copie complète du présent rapport, annexes comprises.*
- ▶ Dans le cas de la présence de mэрule, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue à l'article L133-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.  
*Cette déclaration consiste en un courrier recommandé accompagné d'une copie complète du présent rapport, annexes comprises.*
- ▶ Conformément à l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou



son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

## IDENTIFICATION DES PARTIES DU BATIMENT VISITEES ET RESULTATS DU DIAGNOSTIC

### Légende des colonnes des tableaux de repérage

COLONNE	Abréviation	Commentaire
Parties de bâtiment visitées	HR	Taux d'humidité relative du local
	TA	Température ambiante du local
Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	A, B, ..., Z	Murs : le mur A est le mur d'entrée dans la pièce, les lettres suivantes sont affectées aux autres murs en fonction du sens des aiguilles d'une montre
Résultat du diagnostic d'infestation	Absence d'indice	Absence d'indice d'infestation de termites

### Parties communes - Rez de chaussée

PARTIES DE BATIMENT VISITEES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Extérieur	Bardage Bois, Mur Crépi	Absence d'indice
Entrée	Mur Plâtre Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Plâtre Papier-Peint, Plancher Carrelage, Porte Bois Peinture (Murs A+B+C+D), Rangement(s) Porte(s) et étagère(s) bois	Absence d'indice
Montée 1er étage	Escalier Bois, Garde Corps / Rampe / main courante Bois, Limon Bois Peinture, Mur Plâtre Papier-Peint (Murs A+B+C+D), Plafond Plâtre Peinture, Plinthe(s) Bois Peinture, Rambarde Métal Peinture	Absence d'indice

### Parties communes - 1er étage

PARTIES DE BATIMENT VISITEES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Palier	Mur Plâtre Papier-Peint (Murs B+C+D), Plafond Plâtre Peinture, Plancher Revêtement plastique collé, Plinthe(s) Bois Peinture, Porte Bois Peinture (Murs A+B+D)	Absence d'indice
Cagibi	Mur Plâtre Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Plâtre Peinture, Plancher Revêtement plastique collé, Porte Bois Peinture (Mur A)	Absence d'indice
Montée 2ème étage	Escalier Bois, Garde Corps / Rampe / main courante Bois, Limon Bois Peinture, Mur Plâtre Papier-Peint (Murs A+B+C+D), Plafond Plâtre Peinture, Plinthe(s) Bois Peinture, Rambarde Métal Peinture	Absence d'indice

### Parties communes - 2ème étage

PARTIES DE BATIMENT VISITEES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Palier	Mur Plâtre Papier-Peint (Murs B+C+D), Plafond Plâtre Peinture, Plancher Revêtement plastique collé, Plinthe(s) Bois Peinture, Porte Bois Peinture (Murs A+B+D)	Absence d'indice



PARTIES DE BATIMENT VISITEES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Montée 3ème étage	Escalier Bois, Garde Corps / Rampe / main courante Bois, Limon Bois Peinture, Mur Crépi (Murs B+C+D), Plafond Crépi, Plafond Plaques fibres ciment, Plafond Plâtre Peinture, Plinthe(s) Bois Peinture, Rambarde Métal Peinture	Absence d'indice
Cagibi	Mur Plâtre Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Plâtre Peinture, Plancher Bois, Porte Bois Peinture (Mur A)	Absence d'indice

### Parties communes - 3ème étage

PARTIES DE BATIMENT VISITEES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Palier	Mur Crépi Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Crépi, Plancher Revêtement plastique collé, Porte Bois Peinture (Murs B+C+D)	Absence d'indice
Pièce	Fenêtre Bois Peinture (Murs A+B), Mur Plâtre nu (Murs A+B+C+D), Plafond Plâtre, Plancher Bois, Porte Bois Peinture (Mur A)	Absence d'indice
Grenier n°1	Bardage Bois, Mur Brique (Murs A+C), Mur Pierres (Mur D), Plafond Charpente bois, Plafond Plaques fibres ciment, Plancher Bois, Porte Bois Peinture (Mur A)	Absence d'indice
Grenier n°2	Mur Brique (Murs A+D), Mur Pierres (Murs B+C), Plafond Charpente bois, Plafond Plaques fibres ciment, Plancher Bois	Absence d'indice

### Parties communes - Sous sol

PARTIES DE BATIMENT VISITEES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Cave	Mur Enduit ciment (Murs A+B+C+D), Plafond Bois, Plancher Béton	Absence d'indice

### Local commercial n°1 - Rez de chaussée gauche

PARTIES DE BATIMENT VISITEES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Espace de vente	Mur Placoplâtre (Murs A+B+C+D), Plafond Placoplâtre, Plancher Carrelage, Porte Alu (Mur A)	Absence d'indice
WC	Mur Placoplâtre (Murs A+B+C+D), Plafond Plâtre Peinture, Plancher Carrelage, Porte Bois Peinture (Mur A)	Absence d'indice

### Local commercial n°2 - Rez de chaussée droite

PARTIES DE BATIMENT VISITEES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Espace de vente	Fenêtre Alu (Mur A), Mur Plâtre Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Placoplâtre, Plancher Revêtement plastique collé, Porte Bois Peinture (Mur C)	Absence d'indice
Pièce	Mur Placoplâtre (Murs A+B+C+D), Plafond Placoplâtre, Plancher Revêtement plastique collé, Porte Bois Peinture (Murs A+B+D)	Absence d'indice
WC	Mur Placoplâtre (Murs A+B+C+D), Plafond Placoplâtre, Plancher Bois, Porte Bois Verni (Mur A)	Absence d'indice



## Appartement n°1 - Rez de chaussée

PARTIES DE BATIMENT VISITEES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Séjour coin cuisine	Fenêtre Pvc (Mur C), Mur Faïence (Mur D), Mur Placoplâtre (Murs A+B+C+D), Plafond Placoplâtre, Plancher Carrelage, Plinthe(s) Faïence, Porte Bois Peinture (Mur A), Porte droite Bois Peinture (Mur B), Porte gauche Bois Peinture (Mur B), Poutre(s) Bois, Rangement(s) Porte(s) et étagère(s) bois (Mur D)	Absence d'indice
Salle de bain et wc	Mur Faïence (Murs A+B+C+D), Mur Placoplâtre (Murs A+B+C+D), Plafond Placoplâtre, Plancher Carrelage, Porte Bois Peinture (Mur A)	Absence d'indice
Pièce	Mur Placoplâtre (Murs A+B+C+D), Plafond Placoplâtre, Plancher Carrelage, Plinthe(s) Faïence, Porte Bois Peinture (Mur A)	Absence d'indice
Combles	Mur Plâtre nu (Murs A+B+C+D), Plafond Bois, Plancher Bois	Absence d'indice

## Appartement n°2 - 1er étage gauche

PARTIES DE BATIMENT VISITEES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Entrée	Mur Plâtre Papier-Peint (Murs A+B+C+D), Plafond Plâtre Papier-Peint, Plancher Revêtement plastique collé, Plinthe(s) Bois Peinture, Porte Bois Peinture (Murs B+D), Porte droite Bois Peinture (Murs A+C), Porte gauche Bois Peinture (Murs A+C)	Absence d'indice
Salle de bain et wc	Mur Faïence (Murs A+B+C+D), Mur Plâtre Papier-Peint (Murs A+B+C+D), Plafond Plâtre Papier-Peint, Plancher Carrelage, Porte Bois Peinture (Mur A)	Absence d'indice
Pièce n°1	Mur Plâtre Papier-Peint (Murs A+B+C+D), Plafond Plâtre Papier-Peint, Plancher Parquet flottant, Plinthe(s) Bois Peinture, Porte Bois Peinture (Murs A+D), Porte Pvc (Mur C)	Absence d'indice
Balcon	Cadre porte droite Bois Peinture (Mur A), Cadre porte gauche Bois Peinture (Mur A), Mur Crépi (Murs A+B+C+D), Plafond Charpente bois, Plafond Tuiles mécaniques, Plancher Carrelage, Volet droite Bois Peinture (Mur A), Volet gauche Bois Peinture (Mur A)	Absence d'indice
Pièce n°2	Mur Plâtre Papier-Peint (Murs A+B+C+D), Plafond Plâtre Papier-Peint, Plancher Moquette fixée, Plinthe(s) Bois Peinture, Porte Bois Peinture (Murs C+D), Porte Pvc (Mur A)	Absence d'indice
Cagibi	Mur Placoplâtre (Mur A), Mur Plâtre Papier-Peint (Murs B+C+D), Plafond Plâtre Papier-Peint, Plancher Revêtement plastique collé, Plinthe(s) Bois Peinture, Porte Bois Peinture (Mur A)	Absence d'indice
Séjour coin cuisine	Appui de fenêtre droite Bois Peinture (Mur C), Appui de fenêtre gauche Bois Peinture (Mur C), Fenêtre droite Bois Peinture (Mur C), Fenêtre gauche Bois Peinture (Mur C), Mur Faïence (Mur D), Mur Plâtre Papier-Peint (Murs A+B+C+D), Plafond Plâtre Papier-Peint, Plancher Revêtement plastique collé, Plinthe(s) Bois Peinture, Porte Bois Peinture (Mur A), Volet droite Bois Peinture (Mur C), Volet gauche Bois Peinture (Mur C)	Absence d'indice



## Appartement n°3 - 1er étage droite

PARTIES DE BATIMENT VISITEES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Entrée	Mur Plâtre Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Plâtre Peinture, Plancher Bois, Plinthe(s) Bois Peinture, Porte Bois Peinture (Mur A)	Absence d'indice
Pièce	Appui de fenêtre droite Bois Peinture (Mur C), Appui de fenêtre gauche Bois Peinture (Mur C), Fenêtre droite Bois Peinture (Mur C), Fenêtre gauche Bois Peinture (Mur C), Mur Plâtre Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Bois, Plafond Plâtre Peinture, Plancher Bois, Plinthe(s) Bois Peinture, Volet droite Bois Peinture (Mur C), Volet gauche Bois Peinture (Mur C)	Absence d'indice

## Appartement n°4 - 2ème étage gauche

PARTIES DE BATIMENT VISITEES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Entrée	Mur Plâtre Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Plâtre Papier-Peint, Plancher Bois, Porte Bois Peinture (Murs A+B+C+D)	Absence d'indice
Salle de bain et wc	Cadre porte Bois Peinture (Mur A), Mur Faïence (Murs B+C+D), Mur Plâtre Papier-Peint (Murs A+B+C+D), Plafond Plâtre Peinture, Plancher Bois	Absence d'indice
Pièce n°1	Mur Placoplâtre (Murs C+D), Mur Plâtre nu (Murs A+B), Plafond Placoplâtre, Plancher Bois, Plancher Moquette fixée, Porte Bois Peinture (Mur A), Porte Pvc (Mur C)	Absence d'indice
Balcon	Cadre porte droite Bois Peinture (Mur A), Cadre porte gauche Bois Peinture (Mur A), Mur Crépi Peinture (Mur A), Plafond Bois, Plancher Bois, Porte droite Pvc (Mur A), Porte gauche Pvc (Mur A), Rambarde Métal Peinture	Absence d'indice
Dégagement	Cadre porte Bois Peinture (Murs A+C), Mur Plâtre nu (Murs A+B+C+D), Plafond Plâtre Peinture, Plancher Bois	Absence d'indice
Pièce n°2	Mur Plâtre nu (Murs A+B+C+D), Plafond Plâtre Peinture, Plancher Bois, Porte Bois Peinture (Mur A)	Absence d'indice
Pièce n°3	Fenêtre Pvc (Mur C), Mur Placoplâtre (Murs A+B+C+D), Plafond Placoplâtre, Plancher Bois, Plancher Moquette fixée, Porte Pvc (Mur C)	Absence d'indice
Séjour coin cuisine	Appui de fenêtre droite Bois Peinture (Mur C), Appui de fenêtre gauche Bois Peinture (Mur C), Fenêtre droite Pvc (Mur C), Fenêtre gauche Pvc (Mur C), Mur Faïence (Mur D), Mur Plâtre Papier-Peint (Murs A+B+C+D), Plafond Plâtre Papier-Peint, Plancher Revêtement plastique collé, Plinthe(s) Bois Peinture, Porte Bois Peinture (Mur B), Volet droite Bois Peinture (Mur C), Volet gauche Bois Peinture (Mur C)	Absence d'indice
Cellier	Mur Plâtre Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Plâtre Peinture, Plancher Revêtement plastique collé, Plinthe(s) Bois Peinture, Porte Bois Peinture (Mur A)	Absence d'indice



## Appartement n°5 - 2ème étage droite

PARTIES DE BATIMENT VISITEES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Entrée	Mur Plâtre Papier-Peint (Murs A+B+C+D), Plafond Plâtre Papier-Peint, Plancher Carrelage, Plinthe(s) Faïence, Porte Bois Peinture (Mur A), Porte Bois Verni (Mur C)	Absence d'indice
Séjour coin cuisine	Fenêtre droite Pvc (Mur C), Fenêtre gauche Pvc (Mur C), Mur Plâtre Papier-Peint (Murs A+B+C+D), Plafond Bois, Plancher Carrelage, Plinthe(s) Faïence, Volet droite Bois Peinture (Mur C), Volet gauche Bois Peinture (Mur C)	Absence d'indice
Salle d'eau et wc	Mur Faïence (Murs B+C+D), Mur Plâtre Papier-Peint (Murs A+B+C+D), Plafond Plâtre Papier-Peint, Plancher Carrelage, Plinthe(s) Faïence, Porte Bois Verni (Mur A)	Absence d'indice

### IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

Néant

### IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

Néant

### MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

À tous les niveaux du bâtiment, y compris les niveaux inférieurs non habités (caves, vides sanitaires, garages...) :

- ▶ Examen visuel des parties visibles et accessibles : sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois, produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.) posés à même le sol, matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;
- ▶ Sondage mécanique non destructif des bois visibles et accessibles, notamment à l'aide de poinçons, de lames, etc., sauf sur les éléments en bois dégradés, où les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs.

Inspection du périmètre externe du bâtiment (dans sa totalité ou partiellement en fonction de la nature des obstacles techniques) sur une zone de 10 mètres de distance dans la limite de la propriété par rapport à l'emprise du bâtiment : examen des arbres et autres végétaux, souches, piquets de clôture, poteaux, planches ou autres débris de végétaux posés sur le sol, des stockages de bois et de tous les matériaux contenant de la cellulose.

L'équipement de base de l'opérateur doit comporter a minima un poinçon, une lame (couteau, cutter), une lampe et une loupe.

### CONSTATATIONS DIVERSES

Les constatations suivantes ne concernent le bâtiment objet du présent état que si la case correspondante est cochée :

- Présence d'indices d'infestation d'agents de dégradation biologique du bois autres que les termites
- Présence d'indices d'infestation de termites aux abords immédiats
- Signes de traitement antérieur

#### **Autres constatations**

Indice de présence d'insectes à larves xylophages. – En présence de pathologies du bois laissant apparaître une dégradation importante, il est conseillé de faire intervenir un professionnel afin de faire vérifier la résistance mécanique des pièces de structure mises en oeuvre.

Pièce encombrée, contrôle partiel. : Local commercial n°2 Rez de chaussée droite WC

Plancher dangereux : Parties communes 3ème étage Grenier n°1, Parties communes 3ème étage Grenier n°2



Plancher dangereux – Plafond dangereux – Présence de moisissures. : Appartement n°3 1er étage droite Pièce

Présence de traces visibles d'infiltration et/ou d'humidité : Parties communes Rez de chaussée Entrée, Parties communes Rez de chaussée Montée 1er étage, Parties communes 2ème étage Montée 3ème étage, Local commercial n°1 Rez de chaussée gauche Espace de vente, Appartement n°4 2ème étage gauche Pièce n°1

Présence de traces visibles d'infiltration et/ou d'humidité Plafond dangereux : Parties communes 3ème étage Pièce

Trace d'infiltration d'eau dans le plafond. : Appartement n°3 1er étage droite Entrée

Trace d'infiltration d'eau dans le plafond. – Présence de moisissures. : Appartement n°2 1er étage gauche Séjour coin cuisine

Traces d'humidité : Appartement n°1 Rez de chaussée Salle de bain et wc

Traces d'humidité – Présence de moisissures. – Plafond dangereux : Appartement n°5 2ème étage droite Séjour coin cuisine

## DATES DE VISITE ET D'ETABLISSEMENT DE L'ETAT

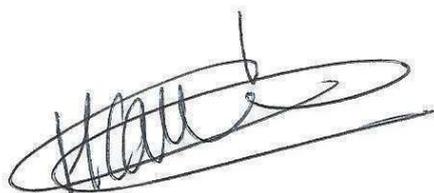
Visite effectuée le **10/11/2021**

État rédigé à **MONTREJEAU**, le **10/11/2021**

Opérateur de diagnostic : **Stéphane FRECAUT**

Durée de validité : **Six mois, jusqu'au 09/05/2022**

*Signature de l'opérateur de diagnostic*



*Cachet de l'entreprise*



**CABINET D'EXPERTISES P.FERDINAND**  
Secteur Comminges et Hautes-Pyrénées  
16 rue du Barry  
31210 MONTREJEAU  
Tél : 05 61 89 04 82  
SIRET 494 595 853 00032 - APE 7120B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

## ANNEXES



## Attestation d'assurance

**RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE**

**AXA**

AXA France IARD, atteste que : CABINET D'EXPERTISES FERDINAND  
Monsieur Patrick FERDINAND  
16 rue du Barry  
31210 MONTREJEU

Bénéficiaire du contrat n° 1075583504 souscrit par AGENDA France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat.

Le contrat a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 Juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271-1 à R 271-4 et L 271-4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'Assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés soient certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

- Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux immeubles bâtis, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil. (Amiante AVEC mention)
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes
- Repérage de plomb avant travaux
- Etat de l'installation intérieure d'électricité, parties privatives et parties communes
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Diagnostic termites avant vente, parties privatives et parties communes
- Repérage de termites avant travail
- Etat parasitaire - Diagnostic Mésules
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) avant et après travaux
- Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées
- Conseil et Etude en rénovation énergétique sans mise en oeuvre des préconisations
- Audit énergétique maison individuelle sans mise en oeuvre des préconisations
- Réalisation de bilans thermiques : thermographie infrarouge
- Mesurage loi Carrez
- Mesurage surface habitable - Relevé de surfaces
- Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception
- Relève de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation
- Fiche de renseignement immeuble PERVAL / Bien
- Etat des lieux locatif
- Constat logement décent
- Prêt conventionné - FNE à taux zéro - Normes d'habitabilité
- Détermination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations
- Installation de détecteurs de fumée
- Diagnostic télétravail
- Diagnostic de performance numérique
- Constat sécurité piscine
- Attestation d'absence de formations argilo-sableuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel
- Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)
- Etat des risques et pollutions (ERP)
- Millèmes de copropriété, tamisages de charges
- Diagnostic Technique Global (DTG)
- Assainissement autonome
- Assainissement collectif

**Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.  
Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 au 31<sup>er</sup> Janvier 2022, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de réévaluation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etablie à PARIS LA DEFENSE, le 5 janvier 2021, pour la Société AXA

AXA France IARD SA  
Siège social : 113, Terrasse de l'Acte, 92127 Nanterre Cedex 721 097 460 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 097 460  
Opérations d'assurances autorisées de TVA - art. 263-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assurances

## Certifications

**La certification QUALIXPERT des diagnosticiens**

Certificat N° C0935

Monsieur Stéphane FRECAUT

**cofrac**  
CERTIFICATION DE PERSONNES ACCREDITATION POUR PORTER RESPONSABILITE SUR WWW.COFRAC.FR

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com) conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante avec mention	Certificat valable Du 01/07/2017 au 30/06/2022	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 08/10/2018 au 07/10/2023	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 20/11/2018 au 18/11/2023	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 10/12/2017 au 09/12/2022	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	Certificat valable Du 10/12/2017 au 09/12/2022	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 08/10/2017 au 07/10/2022	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant les constat de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le jeudi 20 septembre 2018

Marjorie ALBERT  
Directrice Administrative

LOC 17, rue Barral - 81100 CASTRES  
Tél : 05 63 54 00 00 - Fax : 05 63 54 00 01  
SIRET : 494 595 853 00018  
SIREN : 494 595 853 00018

## Attestation d'indépendance

« Je soussigné Patrick FERDINAND, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
  - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
  - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »

Cabinet d'expertises FERDINAND  
Tél : 06 38 81 99 21



Secteur Aurs, Barousse, Comminges  
16 rue du Barry  
31210 MONTREJEU  
cabinet.agenda.ferdinand@hotmail.fr  
Siret : 49459585300024